

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.57 Vœu de l'exécutif relatif au déploiement du service vélib'

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

En réponse aux vœux suivants :

- vœu relatif au dédommagement des utilisateurs/utilisatrices du service public Vélib' déposé par David Belliard, Pascal Julien et les élu.e.s du Groupe Ecologiste de Paris ;
- vœu déposé par Florence Berthout, Jean-Baptiste de Froment, François Davis Cravenne, Valérie Montandon, Franck Lefèvre, Julie Boillot et les élus groupe Les Républicains et indépendants relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service ;
- vœu déposé par Florence Berthout, Jean-Baptiste de Froment, François Davis Cravenne, Valérie Montandon, Franck Lefèvre, Julie Boillot et les élus groupe Les Républicains et indépendants relatif à une meilleure information des abonnés Vélib' ;
- vœu déposé par Florence Berthout, Jean-Baptiste de Froment, François Davis Cravenne, Valérie Montandon, Franck Lefèvre, Julie Boillot et les élus groupe Les Républicains et indépendants relatif à la réouverture prioritaire des stations Vélib' situées à proximité des gares et places parisiennes ;
- vœu déposé par Maud Gatel, Marielle de Sarnez, Eric Azière, Edith Gallois, Eric Héliard, Valérie Namias, Ann-Katrin Jego, Leïla Diri, François Haab, Béatrice Lecouturier et les élus du groupe UDI-Modem relatif au déploiement du nouveau Vélib' ;
- vœu déposé par Jérôme Dubus, les élus du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et les élus groupe Démocrates et Progressistes relatif à la saisine de l'Inspection Générale de la Ville de Paris en vue d'un audit portant sur les conditions de passation et d'exécution du contrat de prestation du service Vélib'

Considérant que, conformément au code des marchés publics, le 1^{er} marché Vélib' octroyé pour 10 ans en 2007 ne pouvait pas être prolongé au-delà du 31 décembre 2017 ;

Considérant que la volonté d'élargissement à la métropole du service dans le cadre du nouveau marché Vélib' impliquait, d'une part, de changer de modèle de financement et de ne plus lier le marché Vélib' au marché du mobilier d'information publicitaire et d'autre part, de transférer la gestion du service de la Ville de Paris à un syndicat mixte rassemblant l'ensemble des collectivités métropolitaines intéressées, en l'occurrence le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres du syndicat rassemblant les représentants de Paris et des collectivités métropolitaines a fait le choix, en avril 2017, d'attribuer le marché, pour une durée de 15 ans, au consortium Smovengo ;

Considérant que la transition entre les deux marchés Vélib' impliquait une nécessaire période de transition durant laquelle le niveau du service serait diminué afin de renouveler les stations et les bornes pour les adapter à la nouvelle offre, notamment aux Vélib' électriques et ainsi réaliser un service de location de vélos en libre-service unique au monde

Considérant que cette phase de transition a débuté en octobre et en décembre, la Ville de Paris a décidé de prendre en charge le financement de 3 heures gratuites aux abonnés et de porter à 45 minutes la durée de gratuité d'un trajet afin de compenser la diminution progressive du nombre de stations ;

Considérant qu'alors que le nouveau marché Vélib' prévoyait la mise en service de 600 stations au 1er janvier 2018, seule une soixante de stations furent mises en service ;

Considérant que le syndicat a dès lors annoncé à la mi-janvier que des pénalités, de l'ordre d'un million d'euros, conformément aux termes du marché, seraient appliquées pour le retard observé au mois de janvier, et que le mois de janvier serait remboursé à tous les abonnés ;

Considérant que, le 23 janvier dernier, une réunion a été organisée à l'Hôtel de Ville où Smovengo et le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ont pu présenter un état des lieux du déploiement du service Vélib' » aux maires arrondissements et aux représentants des groupes politiques ;

Considérant que les élus de la Métropole du Grand Paris qui financent le service Vélib' et les élus de l'exécutif de la Ville de Paris sont mobilisés auprès du Syndicat pour obtenir des explications sur les retards de déploiement et des engagements sur la poursuite des chantiers ;

Considérant qu'au 1^{er} février, environ 200 stations environ avaient été mises en service ;

Considérant que le syndicat a également annoncé que, pour compenser les défaillances de fonctionnement du service (mauvais raccordement des vélos, difficulté de prise en charge...), les trajets au-delà de 30 minutes ne seraient pas décomptés des bonus temps et ne seraient pas facturés au-dessus de 1 euro ;

Considérant que le syndicat envisage également d'octroyer, si le niveau de service observé s'avère encore insuffisant, la gratuité du mois de février à tous les abonnés ;

Considérant que, face à la pénurie de stations et aux dysfonctionnements des stations existantes, une communication de crise a été mise en place par Smovengo à la demande du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que, bien que Smovengo ait doublé les effectifs de son centre d'appel et organise des opérations de démonstration sur les stations, cette communication reste encore insuffisante et que de nombreux usagers se trouvent désemparés compte tenu du faible niveau d'information sur les sites internet et sur les stations ;

Considérant que le déploiement des stations Vélib' a été planifié sur le territoire métropolitain en concertation avec les mairies des communes et les mairies d'arrondissement mais que le retard pris sur les chantiers de nombreuses stations peut modifier la cohérence de déploiement initialement souhaitée ;

Considérant que compte tenu des aléas techniques, il demeure ainsi toujours difficile d'établir un calendrier précis du déploiement des stations Vélib' ;

Considérant que le syndicat prévoit d'ores et déjà de mettre en place un comité des usagers pour faire remonter les attentes des usagers et ainsi améliorer le service.

Le conseil de Paris émet le vœu que :

- Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole confirme rapidement le remboursement du mois de février pour les usagers Vélib' et envisage de prolonger cette mesure pour le mois de mars si la moitié des stations n'étaient pas mises en service au 1^{er} mars ;
- Le déploiement des stations restantes puisse être réalisé, dans la mesure du possible, dans une logique de maillage visant à desservir, en premier lieu les principaux nœuds de communications et les secteurs les plus fréquentés du fait de leur densité d'emplois, de commerces et d'habitat ;
- La communication de crise mise en place soit encore renforcée, notamment par une meilleure information sur les stations ouvertes comme sur les stations en chantier, ainsi que sur le site Vélib' Métropole et l'application ;
- Le prestataire de Vélib' et le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole effectuent au début du mois de mars une nouvelle présentation d'étape du déploiement de Vélib' aux mairies d'arrondissement et aux représentants des groupes politiques.
- Les mairies d'arrondissement soient informées directement par le syndicat de chaque ouverture de stations et de l'avancée des chantiers de stations dans leur arrondissement ainsi que des « points d'info Vélib' » en stations.